



REGLEMENT PARTICULIER VHC

1^{er} Rallye régional VHC de la Haute Vallée de la Loire 13 et 14 juin 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes VHC FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire organise les 13 et 14 juin 2025 en qualité d'organisateur administratif et technique le :

1^{er} RALLYE REGIONAL VHC de la Haute Vallée de la Loire

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 180 en date du 02/03/2025 délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.

Comité d'Organisation ASA Haute Vallée de la Loire

Président : Pascal MAGNE

Membres : Alexandre MALARTRE, Valérie DUTRUEL, Chloé VIGNE, Pierrick JOURDE, Christophe PASCAL, Guy BONNEFOUX, Christian GERBIER, Sylvain VAUCANSON

Secrétariat du Rallye : Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire,
Place du Vallat, 43150 Le Monastier/Gazeille.
Téléphone : 04 71 03 81 72
Mail : asahvl@orange.fr - Site : <http://www.asa-hvl.fr>

Permanence du Rallye : ESPACE CULTUREL, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
- Vendredi 13 juin 2025, de 17h30 à 21h30
- Samedi 14 juin 2025, de 07h30 à 21h30

Organisateur Administratif et technique

ASA Haute Vallée de la Loire – Place du Vallat – 43150 Le Monastier sur Gazeille

Président : Pascal Magne

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Idem Rallye Régional :

Directeur de Course au PC

Mme Sylvie KRZYZANOWSKI.....Licence n°22005

Commissaire Technique VHC

M Gérard JOUVHOMME.....Licence n°51582

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le rallye régional, ainsi que le parcours, font office pour le rallye VHC

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye Régional VHC de la Haute Vallée de la Loire compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2025
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2025.
- Le Challenge de l'A.S.A. Haute Vallée de la Loire 2025
- Le challenge VHC Jean-Paul François du GSAE (Groupe Sport Auto Encadrants).

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1er Rallye régional VHC de la Haute Vallée de la Loire doit adresser **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement - qui peut être téléchargée sur le site de l'A.S.A. : <http://www.asa-hvl.fr> - dûment complétée, avant **le lundi 3 juin 2025 minuit**. Celle-ci doit impérativement mentionner **l'adresse mail du pilote ou du copilote de façon lisible**.

A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Place du Vallat
43150 LE MONASTIER/GAZEILLE
Tél. 04 71 03 81 72 – Mail : asahvl@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum. Nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 120 voitures pour les 2 rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

Une réduction de 15 € sera consentie aux équipages 50% ASA HVL

Une réduction de 30 € sera consentie aux équipages 100% ASA HVL

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.15P. La demande d'engagement doit être accompagnée de la copie de la 1ere page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1. Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique

(PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2025.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

-Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic)..

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La Remise des Prix se déroulera le samedi 14 juin 2025 à l'issue du rallye :

PODIUM D'ARRIVEE – Centre Technique Municipal – Route de Laussonne – 43150 Le Monastier sur Gazeille.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée recevront une récompense.

